

EUREX ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 3.419.500 €
Siège social : 3 rue du Champ de la vigne
SEYNOD
74600 ANNECY

* * *

SIREN 530.614.700 RCS ANNECY

* * *

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE DIRECTION
DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à huit heures trente, le Conseil de Direction de la Société « EUREX ASSOCIES », Société par Actions Simplifiée au capital de 3.419.500 €, dont le siège est à ANNECY - 74600 - SEYNOD - 3 rue du Champ de la Vigne, s'est réuni au siège social, sur convocation de sa Présidente.

Le registre de présence émarginé en entrée de séance fait ressortir que la totalité des membres du Conseil est présente.

En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne ARMAND, Présidente, assistée de Monsieur François TARGATO, membre du Conseil de Direction, désigné en qualité de Secrétaire.

Madame le Président rappelle que la présente réunion a pour objet l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social en numéraire.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMERAIRE

Madame le Président expose au Conseil de Direction que l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2025 a octroyé au Conseil de Direction une délégation de compétence à l'effet de décider et de réaliser, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital d'un montant maximum de TROIS CENT QUARANTE QUATRE MILLE (344.000) en numéraire, par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires.

Cette délégation de compétence emporte autorisation pour le Conseil de Direction de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux augmentations de capital qui pourront être décidées par le Conseil de Direction en vertu de ladite délégation, au profit de :

- Monsieur Vincent BRESSON, associé, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
- Monsieur David GUFFROY, associé, à concurrence de CINQUANTE (50) actions nouvelles,
- Madame Sandrine JEANJACQUOT, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
- Madame Géraldine MADRIGAL, associée, à concurrence de VINGT (20) actions nouvelles,
- Madame Géraldine MADRIGAL/G2M Audit, associée, à concurrence de CINQUANTE-

- DEUX (52) actions nouvelles,
- Madame Christine PILLON, associée, à concurrence de CENT QUARANTE (144) actions nouvelles,
 - La société ALFA PARTICIPATIONS, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
 - La société ANAGAB, associée, à concurrence de NEUF CENT SOIXANTE QUATRE (964) actions nouvelles,
 - La société ARMAND EXPERTISE, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
 - La société AB EXPERTISE CONSEILS, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
 - La société SCG CONSEIL, associée, à concurrence de TRENTE SIX (36) actions nouvelles,
 - La société EURINVEST, associée, à concurrence de CENT QUARANTE QUATRE (144) actions nouvelles,
 - La société INVESTI-C, associée, à concurrence de DEUX CENT QUARANTE (240) actions nouvelles,
 - La société SQF EXPERTISE, associée, à concurrence de CENT CINQUANTE (150) actions nouvelles,
 - La société FIDUCIAIRE DER BAGHDASSARIAN, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
 - La société R&F PARTICIPATIONS, associée, à concurrence de CENT QUARANTE QUATRE (144) actions nouvelles,
 - La société HOLDING TOPA, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles,
 - La société KALICO, associée, à concurrence de SOIXANTE QUINZE (75) actions nouvelles,
 - La société CABINET FRANCOIS TARGATO, associée, à concurrence de SOIXANTE (60) actions nouvelles,
 - La société LV PARTNERS, associée, à concurrence de QUATRE CENTS (400) actions nouvelles,
 - La société MEL INVEST, associée, à concurrence de CENT VINGT (120) actions nouvelles,
 - La société HTA PARTICIPATIONS, associée, à concurrence de CENT VINGT (120) actions nouvelles,
 - La société HEGY CONSEIL, associée, à concurrence de CENT QUARANTE CINQ (145) actions nouvelles,
 - La société FLO PARTICIPATIONS, associée, à concurrence de SOIXANTE DOUZE (72) actions nouvelles.

La durée de la délégation est fixée pour un délai maximum expirant le 31 décembre 2025, le prix d'émission des nouveaux titres de capital devant être fixé à un prix de souscription unitaire de QUATRE CENT DIX SEPT EUROS QUARANTE QUATRE CENTS (417,44 €) incluant une prime d'émission de TROIS CENT DIX SEPT EUROS QUARANTE QUATRE CENTS (317,44 €) par action.

La Présidente expose ensuite au Conseil de Direction qu'il lui paraît opportun d'user de cette délégation et de décider une augmentation de capital en numéraire d'un montant de QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENTS (96.400) € par l'émission de NEUF CENT SOIXANTE QUATRE (964) actions nouvelles de CENT (100) € à libérer en numéraire.

Cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription serait réalisée dans les conditions suivantes, au profit de La société ANAGAB, associée, à concurrence de NEUF CENT SOIXANTE QUATRE (964) actions nouvelles.

Les actions nouvelles seront émises au prix de QUATRE CENT DIX SEPT EUROS QUARANTE QUATRE CENTS (417,44 €) soit avec une prime d'émission de TROIS CENT DIX SEPT EUROS QUARANTE QUATRE CENTS (317,44 €) par action.

Le montant de la prime d'émission sera inscrit au passif du bilan dans un compte « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire. Elles devront être libérées en totalité à la souscription.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du lendemain de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

L'assemblée générale a décidé que les actions non souscrites ne pourront pas être réparties en totalité ou en partie par le Conseil de Direction et elles ne pourront pas être offertes au public. Le Conseil de Direction pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne plus des trois quarts de l'augmentation de capital proposée ; il est, en conséquence, autorisé à modifier les statuts.

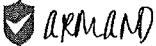
POUVOIRS À DONNER

Le Conseil de Direction donne tous pouvoirs à Madame Corinne ARMAND, Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

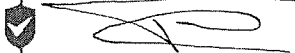
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Secrétaire de séance et un membre du Conseil de Direction.

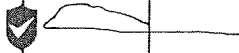
Madame Corinne ARMAND, Président

Signé par :

33FAEB5779AC450...

Monsieur François TARGATO, Secrétaire de séance

Signé par :

D073DE01E2D54EE...

Madame Valérie MASSOT, membre du Conseil de Direction

Signé par :

63C57F6D8F6447D...

EUREX ASSOCIÉS

Société d'Expertise
Comptable inscrite
Au tableau de
L'ordre de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrits sur
La liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**DEMANDE D'OUVERTURE DU COMPTE SPECIAL
"AUGMENTATION DE CAPITAL"**

Madame Corinne ARMAND, agissant au nom de la Société :

- * Dénomination : EUREX ASSOCIÉS
- * Siège Social : 3, rue du Champ de la Vigne, Seynod 74600 ANNECY
- * Capital actuel : 3.419.500 €

prie le Centre d'Affaires Entreprises d'Annecy du Crédit Lyonnais d'ouvrir un compte spécial numéro 2130 070851 R

intitulé « SAS EUREX ASSOCIÉS - Augmentation du capital » de 402 412,16 euros - décidée le 8 décembre 2025 par le Conseil de Direction de la société sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre 2025».

Ce compte est destiné à recevoir les souscriptions en numéraire à cette augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L225-144 du Code de Commerce.

Notre Société vous remettra la liste des souscripteurs, certifiée en précisant pour chacun d'eux :

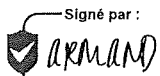
- * Son identité,
- * Le nombre d'actions souscrites,
- * La somme versée.

Je vous précise que cette augmentation de capital d'un montant de 402 412,16 euros porte sur l'émission de 964 actions nouvelles de 100,00 € de nominal, à libérer en numéraire pour la totalité outre la prime d'émission de 317,44 €, soit un règlement de 417,44 € par action à effectuer lors de la souscription.

Je vous précise également que les souscriptions ne pourront être libérées qu'en numéraire.

Fait à SEYNOD le 08/12/2025

La Présidente

Signé par :

33FAEB5779AC450...

EUREX ASSOCIÉS

Société par actions simplifiée au capital de 3.419.500 euros - Siren n° 530 614 700 00017 RCS Annecy
TVA FR 04 530 614 700 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : 3 rue du Champ de la Vigne - CS40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 17 48
E.Mail : groupe.eurex@eurex.fr - www.EUREX.fr

EUREX ASSOCIÉS
Société d'Expertise
Comptable inscrite
Au tableau de
L'ordre de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrits sur
La liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

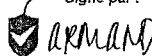
LISTE DES SOUSCRIPTEURS

(Augmentation du capital de 402 412,16 euros -
décision du 8 décembre 2025 du Conseil de Direction sur délégation de compétence de
l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2025)

Nom / dénomination	Nombre	Montant
<u>PERSONNES MORALES</u>		
ANAGAB	964	402 412,16
SOUS-TOTAL	964	402 412,16
TOTAL	964	402 412,16

Pour attestation, la Présidence

8/12/2025 | 11:54:45 CET

Signé par :

33FAEB5779AC450...